



FSU Guadeloupe

BP 82 97005 Pointe-à-Pitre Messageries CEDEX

FSU971@FSU.fr

0690 333 662

Les Abymes, le 02 novembre 2017

Lettre ouverte de la FSU Guadeloupe aux collègues des Îles du Nord

Chers (es) collègues,

La FSU Guadeloupe a toujours été aux côtés de l'ensemble des collègues de l'académie. La FSU est tout particulièrement attentive aux difficultés de Saint-Martin et de St-Barthélémy en lien avec le passage des deux cyclones Irma et José qui ont mis en péril la sécurité d'un grand nombre d'entre vous.

À tout moment, la FSU a été présente à vos côtés pour vous donner autant que possible les informations nécessaires à gérer votre situation personnelle et administrative. Systématiquement, la FSU est intervenue auprès du rectorat pour que l'ensemble des situations soient abordées d'un point de vue humain, et non en se cantonnant à la stricte application du droit administratif.

Malgré tous nos efforts, la pression du gouvernement et la violence du Recteur se sont appliqués, refusant de répondre aux demandes de recours des collègues en difficulté, mais aussi en ne prenant même pas l'avis des organisations syndicales pour modifier les rythmes scolaires sur les îles du Nord (double vacation, journée continue).

Par ailleurs la FSU Guadeloupe continue de dénoncer l'absence de garantie en matière de logement pour les collègues, les problèmes persistants de sécurité des établissements scolaires ainsi que toute absence de garantie en matière de restauration scolaire.

La FSU Guadeloupe persiste à affirmer que TOUS les élèves et TOUS les enseignants ont droit à une Éducation de qualité. Cela prend sans aucun doute plus de temps et de moyens que le président, le ministre de l'Éducation et le Recteur ne veulent bien l'admettre. Mais ces coûts sont la garantie de la pérennité d'une éducation de haut niveau à moyen terme sur Saint-Martin.

En passant en force, Monsieur le Recteur prend le risque assumé d'un exode d'enseignants de Saint-Martin qu'il aura bien du mal à combler avec des contrats précaires, faute de personnels qualifiés disponibles sur place. Ces choix, Monsieur le Recteur devra les assumer publiquement et la FSU Guadeloupe ne manquera pas une occasion de lui rappeler les violences qu'il a initiées à l'encontre de personnels déjà en souffrance !

Monsieur le Recteur organise une rentrée en catimini sur Saint-Martin, sans que les instances légales n'aient été réunies. Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail qui doit normalement être saisi par Monsieur le Recteur pour donner un avis sur la reprise dans les îles du Nord n'a pas été consulté. C'est donc une rentrée en dehors du cadre légal qui se prépare pour la rentrée de la Toussaint dans les îles du Nord. La FSU Guadeloupe ne manquera pas de rappeler ces illégalités et espère que ce passage en force ne se traduira pas par des catastrophes sur place pour répondre aux injonctions abjectes d'un gouvernement totalement hors sol et hors sujet depuis le début de la crise sur les îles du Nord.

Monsieur le Recteur continue d'entretenir le doute sur une possible modification du calendrier scolaire en laissant fuiter dans les médias des informations dont seules les organisations syndicales représentatives ont été informées. En cela, Monsieur le Recteur a obligé la FSU Guadeloupe à se positionner publiquement par

un refus total de tout rattrapage alors que le Conseil Académique de l'Éducation Nationale qui doit statuer sur le sujet, n'a toujours pas été réuni et qu'aucune date n'est à ce jour fixée dans le calendrier !

La FSU Guadeloupe exige :

- la tenue d'un CHSCT afin de valider les conditions de travail requises pour une reprise générale des cours à St-Martin
- la tenue d'un CAEN au regard des modifications souhaitées du calendrier scolaire et des rythmes scolaires
- la tenue de CAPA afin que toutes les demandes de révision d'affectation des collègues les plus en difficulté soient examinées

La FSU Guadeloupe vous demande de faire remonter auprès de vos organisations syndicales respectives, SNUipp, SNES, SNEP, SNASUB, SNICS, SNUAS-FP toutes vos demandes qui n'auraient pas reçu ni réponse ni traitement de vos recours. Pour ceux qui seraient toujours dans l'incapacité de se rendre sur St-Martin, nous vous demandons d'écrire au recteur en lui explicitant les raisons ne vous permettant pas de reprendre votre service tout en vous couvrant administrativement.

La FSU Guadeloupe vous recommande d'exiger soit un arrêté d'affectation à titre provisoire, soit un ordre de mission correspondant à une demande de l'administration de vous faire travailler dans tout autre établissement que celui obtenu au mouvement pour la rentrée scolaire 2017 afin d'être couvert administrativement.

Les organisations syndicales du second degré SNES et SNEP seront présents à St-Martin respectivement le 8 et le 10 novembre, le SNUipp pour le 1er degré du 13 au 17 novembre au plus près de vous pour vous aider. N'hésitez pas à nous contacter en cas de pression, répression de la part de l'administration.

An pil foss
Cordialement.

Pour la FSU Guadeloupe
Eddy SEGUR
Secrétaire Général

